

**PROCES-VERBAL**  
**Assemblée Générale Ordinaire de l'association VENTURE CLUB DE FRANCE**  
**17 et 18 novembre 2018**

Le 17 novembre 2018 à 14H30, les membres de l'association « VENTURE CLUB DE FRANCE » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à LA BOURBOULE (63150).

L'Assemblée générale désigne :

- Bernard LANFREY en qualité de Président de séance
- Jeanne DUVAL en qualité de Secrétaire de séance.

Membres du bureau et du conseil d'administration présents :

Bernard LANFREY, Robert VASELLI, Pascal POURTIER, Jeanne DUVAL, Philippe DUVAL, Christian NAVAS, Marc KLEIN.

Agnès VERGNE, Alexandre ANDRIEUX, Hervé NICOT, Hervé ETIENNE, Philippe MANET, Patrick ZIMMERMANN, Patricia LAVAUD.

Le président rappelle l'ordre du jour de cette l'Assemblée Générale, les sujets sont les suivants :

- Situation juridique du club
- Rapport moral du Président
- Rapport moral de la Secrétaire
- Rapport moral du Trésorier
- Bilan des rassemblements de l'année
- Bilan d'activité du webmaster, Mme Boutique et M. Pièces
- Dépouillement du vote des régions
- Election aux postes spécifiques
- Mise en place du nouveau C.A
- Organisation du fonctionnement de la gazette
- Tarif des rassemblements 2019
- Relations internationales
- Questions diverses
- Avis et suggestions des adhérents présents.

**Situation juridique du Club**

Le Président expose les motifs de notre convocation devant le Tribunal de Grande Instance de COLMAR. N'ayant pas d'arguments probants contre nos conclusions remis au Tribunal d'instance, l'avocat de la partie adverse a trouvé un élément nouveau à verser au dossier. Cet élément concerne l'exclusion de Pierre François BIRGAENTZLE (PieF).

Il est demandé l'annulation de cette exclusion pour vice de forme et demande au T.I de juger son incompétence au profit de la Première Chambre Civile du Tribunal de Grande Instance de COLMAR.

Dans cette procédure, nous avons l'obligation de prendre un avocat. Le bureau en a choisi un, domicilié à Clermont-FD pour défendre nos intérêts.

Les mandataires du bureau, représentant l'association auprès de l'Avocat sont : Bernard Lanfrey, Pascal Pourtier et Christian Navas.

PieF et ses amis, ayant organisé illégalement, dans la forme, une Assemblée Générale du Venture Club de France, sans y avoir invité tous les adhérents, ont déposé au Greffes des Associations du Tribunal d'Instance de COLMAR, un P.V d'A.G, modifiant les membres du bureau et déposé de nouveaux statuts.

Se croyant en règle avec ce dépôt et sans attendre la confirmation du T.I de COLMAR, un nouveau compte bancaire a été ouvert, le site internet piraté et des adhésions détournées.

Devant ces faits répréhensibles, notre Avocat a demandé au T.I un extrait du registre de l'association, mentionnant le nom des membres du bureau actuel.

Les greffes ont répondu que les inscriptions sur ce registre étaient gelées et arrêtées à la date de la procédure engagée par M. BIRGAENTZLE.

La lecture de cet extrait, nomme les membres du bureau élus à l'A.G.O des 15 et 16 octobre 2016 et inscrit sur le registre le 20 mars 2017, à savoir:

Président démissionnaire : P-F BIRGAENTZLE, Vices- Présidents : Bernard LANFREY et Patrick CUIDU, Trésorier : Christian NAVAS, Secrétaires : Jeanne et Philippe DUVAL.

Sur ces éléments, notre Avocat a adressé un courrier à M. William CONNOT, pseudo Président de cette association illégitime, le mettant en demeure de :

- Cesser d'utiliser le nom de VENTURE CLUB DE France ainsi que son logo qui y est attaché, pour le compte de son organisation ;
- Clôturer le compte bancaire ouvert au nom du VENTURE CLUB DE France ;
- Cesser les encaissements de chèques libellés à l'ordre de VENTURE CLUB DE France ;
- Fermer le site internet créé pour son organisation à l'adresse « ventureclubdefrance.fr », qui n'est qu'une copie du site officiel de l'association ;
- Supprimer le forum qui lui est affilié

A défaut de réponse positive de sa part dans un délai de 15 jours, une procédure pénale sera engagée à son encontre et qu'à ce titre sa responsabilité personnelle et pécuniaire peut être engagée..

Sans réponse et le délai étant dépassé, le président demande un vote pour la poursuite de la procédure en pénal, en sachant que le coût supplémentaire pour les honoraires de l'avocat pénaliste approchera les 3 à 4000 €.

La poursuite est votée à l'unanimité

### **Rapport moral du Président**

Nous avons eu le plaisir de nous retrouver lors de 3 beaux rassemblements organisés de main de maître par vos Délégués et leurs équipes, tous dévoués au Club.

Un grand merci à eux.

Ce fut aussi une année très confuse avec toutes ces péripéties dues aux perturbateurs.

Vous aurez à notre A.G, de la part du Bureau, toutes les infos sur les procédures en cours afin que notre Venture Club de France perdure.

Votre présence à l'A.G nous permettra des échanges constructifs.

Vos délégués seront présents pour nous faire remonter vos suggestions et pensez aussi aux procurations pour les différents votes.

Rendez-vous le 17 novembre 2018 à La Bourboule.

Sincères Amitiés.

Votre Président

## **Rapport moral de la secrétaire**

Chiffres d'adhérents pour l'année 2018 et évolution par rapport aux années précédentes.

- Année 2018 : nouveaux adhérents 33 anciens adhérents 104, soit un total de 137.
- Année 2017 : nouveaux adhérents 26 anciens adhérents 114, soit un total de 140.
- Année 2016 : nouveaux adhérents 29 anciens adhérents 118, soit un total de 147.
- Année 2015 : nouveaux adhérents 35 anciens adhérents 126, soit un total de 161.
- Année 2014 : nouveaux adhérents 26 anciens adhérents 159, soit un total de 185.

La baisse des adhésions est moins prononcée, la courbe se stabilise.

Elle rappelle que :

- La relance des anciens adhérents, en cas de non-adhésion reçue se fait par l'envoi de la première gazette qui est envoyée à la fois aux adhérents à jour ainsi qu'aux anciens de l'année précédente.

Maintenant, à partir de cette année, j'envoie un AR à tous après l'inscription de l'adhésion sur le listing du VCF ;

Elle rappelle un point pour améliorer le fonctionnement du secrétariat, à savoir :

- Pouvoir consulter, en ligne, le listing en cours sur le site, uniquement, par les Druides ;

Elle souhaite que les adhésions soient prises au cours du premier trimestre 2019 ce qui, par exemple, éviterait des frais, car ensuite il faut expédier une à une les cartes d'adhérents des retardataires.

Jeanne DUVAL

## **Rapport moral du Trésorier**

À ce jour, et en attendant la clôture définitive des comptes au 31 décembre, il y a eu 97 lignes de mouvements pour un montant de 54.640 € en débit et 55.060 € en crédit. Nous voyons ici l'utilité d'avoir un fond de roulement important pour régler les avances réclamées pour les différents rassemblements de l'année.

### ➤ Solde bancaire.

\_ Au 22/10/2018 nous avons en caisse un solde positif de 15.901.29 €. Cette somme ne comprend pas le cout de l'A.G , les honoraires de l'Avocat, environ 2.400 € et les frais bancaires à venir..

\_ En attendant le bilan final de fin d'année et l'intégration de ces frais, le solde devrait se situer aux environs des 13.000 € en positif. Ce solde est durement impacté par les frais engagés au Tribunal de COLMAR dont le montant devrait avoisiner les 4.300 €.

### ➤ Rassemblements.

L'ensemble des rassemblements est bénéficiaire.

\*Le rassemblement de SARLAT est bénéficiaire de 686 €, sans avoir utilisé la subvention de 3 € par participant.

\*Le rassemblement de Provence est bénéficiaire de 47 €, sans avoir utilisé la subvention.

\*Le rassemblement de l'Ain est pratiquement à l'équilibre avec un déficit de 61 € dû au remboursement de 6 annulations.

\*L'Inter a couté 61 €.

### ➤ Boutique.

Un réassort doit être envisagé. Il n'y a plus de Grands Patches, porte-clefs, drapeaux D-F...

### ➤ Gazettes.

La seule gazette a été facturée 395,76 €.

### ➤ Cotisations.

Les cotisations ont rapporté 5.400 €.

Les tableaux complets du logiciel de comptabilité seront visualisés, discutés et projetés sur écran lors de l'Assemblée Générale.

Les différents tableaux du logiciel peuvent vous être envoyés sur simple demande.

Christian NAVAS

## **Rapport moral du Gazetteur**

La Gazette. Cette fameuse Gazette. Celle que tout le monde attend. Celle que tout le monde réclame. Celle dans laquelle presque personne n'écrit.

Enlevons ces Dames à la plume experte, et notre gazette devient famélique. Je sais bien que les temps sont difficiles pour le VCF, mais plus personne ne sort ? Il n'y a plus de Galette d'ouverture de saison ? Plus de repas entre potes ? En tous cas, il n'en est pratiquement rien paru sur notre Gazette.

A l'heure d'Internet, du Cloud, des mails, il serait peut-être temps de revoir le mode d'information du Venture Club. Il nous faudra y réfléchir, même si les premières tentatives n'ont pas satisfait nos membres.

Si, néanmoins (comme disait Cléopâtre), pour continuer une version papier, je vous propose une méthode moins lourde à mettre en œuvre.

Aujourd'hui, je reçois des articles que j'envoie à Odile pour correction. Une fois ce précieux travail fait, Odile me retourne ces articles, je les stocke et le renvoie à Tito une fois atteint un nombre suffisant pour imprimer notre Revue.

Demain, Odile peut recevoir les articles, les corriger et les envoyer à Tito directement. Cela évitera les pertes, les multiplications de mails (j'utilise des logiciels libres et n'ai pas toujours le réflexe d'enregistrer les articles reçus au format Microsoft), les oublis involontaires...

Il y a une réflexion à porter, notre Club le mérite bien.

J'ai actuellement des problèmes personnels à résoudre. Je ne représente donc pas ma candidature au poste de Gazetteur, même si ce travail est beaucoup moins chronophage qu'avant, grâce à Tito. Je reste, bien évidemment, au VCF. Vous êtes bien trop pénibles pour que je puisse me passer de vous.

Je réitère, mes félicitations, mes respects, mon amitié et ma solidarité au Venture Club de France, à ses représentants du Bureau et à nos Druides pour le travail, le temps, l'énergie, la patience que les turpitudes de certains ont engloutis ces derniers mois. Le combat n'est pas terminé (bientôt je le souhaite) et il ne faut pas baisser les bras.

Merci à vous tous d'être vous.

Otso,

## **Dépouillement du vote des régions**

Il a été procédé au dépouillement des délégués régionaux, cette année, 7 régions étaient concernées :

BOURGOGNE (7 votants) : candidate Odile BOURDOT, 7 voix, élue.

AUVERGNE (14 votants) : candidate Odile FAYET, 14 voix, élue.

BRETAGNE (20 votants) : candidat Hervé NICOT, 19 voix, Christian LAVENANT 1 voix, Hervé NICOT élu.

CENTRE (3 votants) : candidat Patrick ZIMMERMANN, 3 voix, élu.

ALSACE-LORRAINE (3 votants) : candidat Marc KLEIN, 3 voix, élu

RHÔNE-ALPES (14 votants) : candidat Thierry BURNET-MERLIN, 14 voix, élu.

AQUITAINE (7 votants) : candidat Alexandre ANDRIEUX, 7 voix, élu.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 2 ans.

## **Election aux postes spécifiques** (15 votants)

- Secrétaire : Jeanne DUVAL, élue avec 15 voix.
- Secrétaire adjoint : Philippe DUVAL, élu avec 15 voix
- Trésorier : Christian NAVAS, élu avec 15 voix
- Trésorier adjoint : Marc KLEIN, élu avec 15 voix
- Monsieur pièces : Patrick ZIMMERMANN, élu avec 15 voix
- Madame boutique : Patricia LAVAUD, élue avec 15 voix
- Webmaster : Philippe MANET, élu avec 15 voix
- Gazetteuse-correctrice : Odile BOURDOT, élue avec 15 voix.

## **Mise en place du conseil d'administration**

### ➤ Le bureau

- Président : Bernard LANFREY
- Vice-Président : Robert VASELLI
- Président d'Honneur : Pascal POURTIER
- Secrétaire : Jeanne DUVAL
- Secrétaire adjoint : Philippe DUVAL
- Trésorier, membre d'Honneur : Christian NAVAS
- Trésorier adjoint : Marc KLEIN

### ➤ Les Délégués

- Délégué Aquitaine ; Alexandre ANDRIEUX
- Déléguée Auvergne : Odile FAYET
- Déléguée Bourgogne : Odile BOURDOT
- Délégué Bretagne : Hervé NICOT
- Délégué Centre : Patrick ZIMMERMANN
- Délégué Provence-Côte d'Azur : Hervé ETIENNE
- Délégué Rhône-Alpes : Thierry BURNET-MERLIN
- Déléguée Touraine : Agnès VERGNE
- Madame boutique : Patricia LAVAUD
- Gazetteuse, correctrice : Odile BOURDOT
- Webmaster : Philippe MANET

## **Organisation du fonctionnement de la Gazette**

C'est Odile BOURDOT qui reprend la charge de la Gazette. Les articles devront lui parvenir pour correction. Il est préférable que vous ne fassiez pas le montage de vos photos sur l'article, pour une meilleure qualité en impression, elles seront envoyées à part, par mail et sans réduction si possible. Tito se charge du montage et de l'impression.

## **Tarif des rassemblements 2019**

Après discussion et l'avis des adhérents présents, le prix et les modalités des rassemblements restent inchangés pour l'année 2019, à savoir :  
surcoût de 40 € (adhésion automatique au VCF) lors d'une inscription à un rassemblement du VCF, pour un éventuel non-adhérent.

En conséquence, les tarifs rassemblements 2019 sont :

76 € (base camping) 2 jours + 15 à 17 € (en dur)

82 € (base camping) 3 jours + 15 à 17 € (en dur, par nuitée)

} Adhérents

76 + 40 = 116 € (base camping) 2 jours + 15 à 17 € (en dur)  
82 + 40 = 122 € (base camping) 3 jours + 15 à 17 € (en dur, par nuitée)

Non-Adhérents, évidemment, cette personne ne paye qu'une fois ce surcoût par an. Si 2<sup>ème</sup> rassemblement dans l'année tarif adhérent.

\_ Proposition adoptée par le Bureau.

### Relations internationales

Thierry BURNET-MERLIN est le délégué chargé des relations à l'international. Il nous a remis un document qu'il va envoyer à tous les Présidents des Venture Club. Ce document traduit en Anglais et en Espagnol signale que nous sommes le bureau officiel du V.C.F, Thierry étant le représentant du Venture Club de France à l'international.

### Questions diverses

**Patrick CUIDU (Patoch) voudrait voir la tenue de l'A.G se déplacer dans les régions chaque année.**

\_ Le sujet a déjà été débattu et le problème reste la grande distance entre les régions aux extrémités de l'hexagone. Les membres auraient du mal à se déplacer mais la question mérite d'être de nouveau étudiée. L'idéal serait un endroit central comme la ville de BOURGES. Patrick ZIMMERMANN est chargé de mettre en place cette proposition, mais il sera tenu de respecter le budget et le cahier des charges actuels.

**Le Président souhaite que chaque délégué fasse au moins 1 article par an dans la gazette.**

\_ La résolution est adoptée, les Druides présents s'y engagent.

**Georges MANET propose de nommer Chris, membre d'Honneur pour le travail réalisé avec les membres du bureau auprès des Tribunaux.**

\_ La résolution est adoptée à la majorité.

**Le Président pose une question sur la situation des personnes qui ont amené l'association devant le tribunal, ainsi que le renouvellement éventuel de leur adhésion.**

\_ Un débat animé s'instaure entre les membres de l'Assemblée. Il s'avère qu'à la réunion d'information organisée par le Comité de suivi (PieF), la feuille d'émargement des membres présents avec les procurations, a servi pour établir leur P.V avec un vote à l'unanimité, relatif au vote de confiance demandé, et cela sans l'accord des intéressés sur ce vote important.

Il en ressort qu'à la suite de notre engagement dans la procédure pénale, notre Avocat a besoin d'un courrier confirmant ce fait, de la part des adhérents présents à cette réunion. Odile BOURDOT se propose de réaliser un document unique, à signer par ces adhérents.

Le Président précise que les personnes présentes à cette réunion d'information et qui ne signeraient pas ce document, ne pourront pas adhérer au VENTURE CLUB DE France.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et aucun membre de l'Assemblée ne demandant la parole, la séance est levée à 12H30.

A LA BOURBOULE, le 18 novembre 2018

Le Président  
Bernard LANFREY

La Secrétaire  
Jeanne DUVAL

